

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LÉONARD

Séance du lundi 27 avril 2026

Rapporteur : Monsieur le Président




QUESTION N°2:

Election d'un(e) vice-président(e)

Conformément aux dispositions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille (C.A.S.F.), le Conseil d'Administration du C.C.A.S. doit, dès sa constitution, élire en son sein, un(e) Vice-Président(e) qui pourra, en cas d'absence du Président, présider la séance du conseil d'administration.

Après élection, Madame Marie-Lise DEGREMONT est élue vice-présidente.

Adoptée à l'unanimité.

Signature du président  	Signature du secrétaire de séance 	Date de mise en ligne 30/04/2026
---	---	--

Assemblée du lundi 27 avril 2026**Membres :**

En exercice :	15
Présents :	14
Ayant donné pouvoir :	1
Votants :	15

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à dix-neuf heures, l'Assemblée du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de SAINT-LEONARD, légalement convoquée le 20 avril deux mille vingt-six, s'est réunie à la salle Henri Lambert.

Monsieur DAUDRUY François, Maire, Président, procède à l'appel nominal auquel répondent :

PRESENTS :

Madame BOLEA Marie-José
Madame DÉGREMONT Marie-Lise
Madame LEVARAY Catherine
Madame MALANDAIN Bernadette
Madame LEQUEUX Sandrine
Madame PITTE Audrey
Madame PRADIGNAC Patricia

Membres désignés par le Conseil Municipal**Etaient également PRESENTS :**

Madame CADINOT Claudine
Madame DUBOC Marylène
Madame POIGNANT Marie-Anne
Madame RIOULT Sophie
Monsieur DUBOIS Patrick
Monsieur NOEL Didier

Membres désignés par arrêté**Etait ABSENTE EXCUSEE :**

Madame LEBAS-PIGNOL Marie-Claire (pouvoir à Bernadette MALANDAIN)

Madame Bernadette MALANDAIN est élue secrétaire de séance.